

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 octobre 2025

* * *

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Le Conseil Municipal de Marcilly-en-Villette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Maire.

Présents : Mme Stéphanie CHARRON - Carole LANDRY - MM. Maxime ROUSSEL – Didier BRAULT - Jacques ROBERT - Laurent DELORT - Joachim SALVAN - Mmes Virginie MARTIN - Laurence TRÉMEAU - Catherine LOBO - Aline POUGET - Mme Brigitte GARNIER.

Absents excusés : M. Lionel DUPLAIX (pouvoir à B. Garnier).

Absents : Mme Marie-Anne LINGARD – MM. Patrick PILON - Nicolas Le GUILLARD - Pascal ANDRÉAZZA - Adama MAR.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHARRON

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 1

Votants : 14

ORDRE DU JOUR

1) BUDGETS

- Réfection Voirie : résultat de l'appel d'offres

- Décisions modificatives

2) Questions diverses :

Permanances : CILS (mardi 14/10) et OPAH (mer 22 oct)

Salon Peinture & sculpture 13 et 14 décembre 2025

Noël au village sam 20 décembre

CMJ : actions pour Noël

CCAS : colis de Noël

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu du 23 septembre 2025.

2025/75 Réfection voirie : Résultat d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de la Commission d'appel d'offres dans le cadre du marché pour la réfection de voirie rues du Champ de Foire (tranche ferme), de Chilly (tranche optionnelle 1) de la Blénerie (tranche optionnelle 2), de la Fontaine Saint Blaise (tranche optionnelle 3) et parking rue de Chantaloup (tranche optionnelle 4). Monsieur Roussel, adjoint, indique à l'assemblée que dans un premier temps, la tranche ferme sera engagée dès janvier 2026. Il représente à l'assemblée le plan des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en vue de l'étude des candidatures le 8 octobre 2025 pour le choix de l'entreprise.

Sur proposition de la Commission, après examen de cinq offres reçues, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise Eurovia, rue du 11 novembre, 45400 Fleury-les-Aubrais, pour un montant total de 683 990.70 € TTC, qui se compose ainsi :

	Solution base TTC	Marquage chaucidou TTC
Tranche ferme	222 806.40 € TTC	
Tranche optionnelle 1	189 522.00 € TTC	8 647.20 € TTC
Tranche optionnelle 2	79 874.40 € TTC	2 956.80 € TTC
Tranche optionnelle 3	65 924.40 € TTC	6 609.90 € TTC
Tranche optionnelle 4	105 996.00 € TTC	1 653.60 € TTC

et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce marché.

2025/76 BUDGET COMMUNE : décision modificative 2 - 2025

Vu l'avis de la commission des finances du 8 octobre 2025,

Vu le projet de DM 2, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative 2 budget COMMUNE.

Questions diverses

-permanence en mairie le mercredi 22 octobre avec OPAH. Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'amélioration de l'habitat peuvent être subventionnés dans le cadre de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

-Madame Pouget rappelle les prochaines manifestations : salon de peinture et sculpture les 13 et 14 décembre 2025, le marché de Noël samedi 20 décembre.

-Madame Charron indique que le conseil municipal jeunes 2025 est en place. Le CMJ participera aux décorations de Noël sur la place ainsi qu'à la distribution des colis pour les aînés.

La séance est levée à 19 h 50.

La secrétaire de séance

Le Maire

S. Charron

H. Nieuviarts